**Pour une rentrée des classes éco-responsables !**

**25/08/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Agir en faveur de l'environnement à la rentrée, c'est possible avec les nouveaux cahiers NF Environnement**

L'ADEME  et AFAQ AFNOR Certification annoncent les premiers cahiers certifiés « NF Environnement ». Tous les ans, plusieurs milliers de tonnes de papier sont utilisés pour fabriquer les cahiers des écoliers. Dès cette rentrée, fabricants et distributeurs mettent à disposition dans les rayons des cahiers, blocs, carnets, feuillets mobiles et copies doubles respectant des critères écologiques bien précis. Choisir les fournitures scolaires avec l'écolabel officiel NF Environnement, c'est l'assurance d'avoir entre les mains un produit de qualité et plus respectueux de l'environnement !

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Le cahier d'écolier devient éco-responsable avec l'écolabel NF Environnement !**[[](http://www.marque-nf.com/)](http://www.marque-nf.com/) Cahiers, blocs, feuillets mobiles, copies doubles sont les auxiliaires incontournables des écoliers et des étudiants tout au long de l'année. Mais toutes ces fournitures scolaires représentent des milliers de tonnes de papier nécessaire à leur fabrication. Or, la fabrication du papier, tout comme les activités d'impression et de façonnage sont susceptibles de générer de nombreux impacts sur l'environnement. C'est pourquoi il est d'important d'améliorer les caractéristiques environnementales de ces produits tout au long de leur cycle de vie. Une papeterie écolabellisée NF Environnement, c'est la double garantie d'obtenir :

**- des produits de qualité   
            - des produits plus écologiques.**

 Pour ces fournitures écolabellisées, les fibres du papier sont issues du recyclage ou proviennent de forêts gérées durablement. Le papier est fabriqué en limitant les consommations d'énergie, les émissions dans l'air et dans l'eau. Les impressions sont faites en limitant l'utilisation de substances dangereuses dans les encres, les solvants et les agents de nettoyages. L'écolabel signifie aussi que pour ces produits, les différents déchets générés lors de la fabrication des cahiers sont traités et valorisés.

Désormais les écoliers, les étudiants et les parents pourront faire un choix éco-responsable, il en est de même pour les collectivités locales, grandes acheteuses de fournitures scolaires à destination des écoles maternelles et primaires.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif L'ADEME, toujours plus présente en matière d'éco-conception, apporte son expertise et contribue à la sensibilisation.**

Comme pour tous les développements de la marque NF Environnement, l'ADEME a apporté son expertise technique dans l'animation des groupes de travail et dans l'élaboration du cahier des charges permettant de définir ce nouveau label. Ainsi, après près d'un an de concertation des représentants des industriels, des pouvoirs publics, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement, les critères de certification des cahiers ont été adoptés et déjà plusieurs fabricants et distributeurs mettent ces produits à disposition sur le marché.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif En pièce jointe**

? Fiche résumant les exigences de l'écolabel NF Environnement pour les cahiers   
? Dépliant NF Environnement et les cahiers

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Pour aller plus loin**

 ? La liste des produits ecolabellisés NF Environnement est disponible sur [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com/)  
? Des informations sur les achats éco-responsables : [www.ademe.fr/eco-achats](http://www.ademe.fr/eco-achats)   
  
**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Un écolabel officiel : c'est quoi exactement ?**Un écolabel garantit à la fois la qualité d'usage et les caractéristiques écologiques du produit. Pour obtenir un écolabel, les produits doivent être conformes à des critères d'écolabelisation spécifiques à chaque catégorie de produits, critères qui visent à réduire leurs impacts écologiques (consommation d'énergie, production de déchets, émissions dans l'eau, dans l'air...) tout au long de leur cycle de vie (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits).  
L'écolobel officiel est reconnu par les pouvoirs publics et il est un outil du développement durable.  
Le respect des critères est contrôlé et certifié par un organisme indépendant : en France, AFAQ AFNOR Certification. La demande de certification relève d'une démarche volontaire de l'entreprise.

|  |  |
| --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=ademe_073AE028D1BC4045E24B6A4BA145222E1077188628024.gif | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=14FE8E65566210CD6B1383F2B69F07661124981739081.jpg](http://www.afnor.fr/portail.asp) |

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01

* Relations Presse AFAQ AFNOR CERTIFICATION

[Sandrine Tranchard - Sophie Merle](mailto:presse@afaq.afnor.org)  
Tél. 01 41 62 82 70